

REUNION MENSUELLE DU CRDP COMPTE RENDU DU 2 MARS 2011
--

Etaient présents :

Philippe	AZOUAOU	azouaou.philippe@neuf.fr
Marianne	CLORENNEC	clorennecmarianne@yahoo.fr
Matthieu	CONAN	matthieuconan@club-internet.fr; mconan@u-paris10.fr
Diane	de BEARN	crdp.univparis10@yahoo.fr; ddebearnapol@u-paris10.fr
Bertrand	du MARAIS	bdumarai@u-paris10.fr
Anne	GAZIER	anne.gazier@wanadoo.fr
Antonin	GRAS	antonin.gras@gmail.com
Djamel	HADEF	djamelhadeff@yahoo.fr
Régis	LANNEAU	lanneau.regis@gmail.com
David	LARBRE	davidlarbre@aol.com
Carole	MONIOLLE	moniolle.carole@wanadoo.fr
Ghislaine	OUPO	oupo_ghislaine@yahoo.fr
Diana	PHAM	pham.diana@yahoo.fr
Frédéric	ROLIN	frederic.rolin@yahoo.fr
Albéric	SAKON	s.alberic@free.fr
Arnaud	SEE	arnaud.see@laposte.net
Manuel	TIRARD	manueltirard@yahoo.fr

Etaient excusés :

- Benoît APOLLIS,
- Michel BAZEX,
- Aurélien CAMUS
- Christophe LE BERRE,
- Catherine PREBISSY,
- Lionel ZEVOUNOU.

Cette réunion a été l'occasion d'accueillir une nouvelle doctorante : Ghislaine OUPO, qui travaille sous la direction du Professeur olivier DORD sur : « l'absence du fonctionnaire – approche comparative droit français, droit ivoirien ».

Projet ANR exposé par Régis LANNEAU
« Constitution : représentations et usages sociaux »

Lauréline FONTAINE (Professeur Paris III) a proposé à Régis LANNEAU, et par son intermédiaire au CRDP, de participer à la réponse à un appel à projet qui va être lancé par l'ANR. Ce projet d'étude portera sur le thème « *Constitution : représentations et usages sociaux* ». Il s'agira donc d'une part d'identifier les différentes significations de la notion de Constitution et d'autre part de porter un regard comparé sur le rôle social de la Constitution en Europe.

La première thématique sera décomposée elle-même en trois pôles, constituant ainsi autant de groupes de travail. Ces sous-thèmes seront les suivants :

- Constitution et économie
- Constitution, Droit et politique
- Constitution et société.

Le premier sous thème « *Constitution et économie* » sera étudié autour de 3 axes :

- La constitution comme objet d'analyse
- La place de l'économie dans les constitutions et règles constitutionnelles
- L'économie comme sources de règles constitutionnelles.

Régis LANNEAU a d'ores et déjà proposé de prendre en charge l'axe 1 en y associant le CRDP si celui-ci souhaite intervenir dans ce projet d'étude. La participation du CRDP au projet lui permettrait de récupérer une contrepartie financière.

L'étude durerait 3 ans, engageant plusieurs laboratoires, pilotée par l'université Paris III. L'appel d'offres n'a pas encore été publié, il devrait l'être fin mars début avril, et l'étude serait lancée en 2012.

Si effectivement, il ne s'agit pour l'instant que d'un projet, celui-ci est intéressant et entre dans le cadre de la de recherche du centre.

En ce qui concerne le cadre géographique, les constitutions de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la Grèce ou l'Espagne, d'un des pays Baltes, et de la France ont été retenues.

Des demandes financières seront faites à hauteur de 240000 euros (dont 130000 pour un post-doc). L'étude nécessitera l'engagement de trois personnes sur 20 % de leur temps, ces personnes ne devant pas être impliquées, par ailleurs, dans un autre projet ANR.

Matthieu CONAN considère qu'il s'agit d'un projet très intéressant pour le CRDP et souhaite donc que le centre s'y associe. Cette contribution aurait en outre l'avantage d'intervenir dans le domaine du droit constitutionnel considéré comme manquant lors de la dernière évaluation AERES. En effet, si le Centre a développé ses recherches autour de thématiques de droit administratif ou de finances publiques, il n'en va pas de même en ce qui concerne ce dernier aspect. Les personnes qui sont intéressées par ce projet sont donc invitées à le faire savoir à Régis LANNEAU et feu vert lui est donné pour engager le CRDP dans ce beau projet.

Le colloque en partenariat avec le CEDIN portant sur "un droit administratif global" qui se tiendra au mois de juin prochain

Le CEDIN était représenté lors de notre réunion par William WARLET (en charge de la gestion du CEDIN) et notre Collègue Clémentine BORIES, Maître de conférences, qui ont très aimablement proposé de nous présenter le colloque qui se déroulera au mois de juin.

Le CEDIN est ravie de cette collaboration. Si la maquette est déjà bien développée, il reste un certain nombre d'interventions/présidences pour lesquelles il serait bien que les membres du CRDP interviennent.

Ce colloque a été lancé avec pour objectif d'aborder pour la première fois en France un thème sur lequel différentes réflexions ont déjà été organisées par nos voisins européens. Il était donc intéressant de s'interroger sur l'existence d'un droit administratif global, la pertinence de l'intitulé, ce qui conduit à aborder deux thématiques :

- l'une davantage centrée sur la notion et l'existence d'un droit administratif global (1^{ère} partie : la mise en évidence d'un droit administratif global),
- l'autre sur ce que le droit administratif global apporte au droit international et inversement sur l'apport du droit international aux différents ordres juridiques (2^{ème} partie : le droit administratif global et l'évolution du droit international). Cette deuxième partie traitera de l'intégration du droit international dans le droit administratif et de l'aspect inverse c'est-à-dire des règles administratives édictées par un Etat qui vont avoir une portée extraterritoriale ; sera également abordé le thème de l'émergence de la protection internationale des Droits de l'Homme qui aurait favorisé le développement de règles administratives.

Chaque thématique donnera lieu à deux ou trois interventions et se clôturera par une table ronde, faisant intervenir notamment des praticiens : l'objectif du colloque est en effet de croiser différents regards pour s'interroger sur la pertinence des thèmes abordés. L'idée est donc d'élaborer sur le plan conceptuel ce qu'est le droit administratif global et ce que cela implique.

Il reste des présidences de table ronde et de demi-journée, pour lesquelles les interventions des membres du CRDP seraient opportunes. De même, dans la deuxième partie sur le point 2.2, il serait intéressant d'avoir le regard d'un interniste.

Frédéric ROLIN a fait remarquer qu'une réflexion sur l'influence que peut avoir un droit administratif global sur un droit administratif non global et national pourrait être menée par un interniste.

Clémentine BORIES a précisé que cette réflexion pourrait être intégrée dans le cadre de la table ronde de la première partie (intervention de Bertrand du MARAIS), ou dans la première thématique de la deuxième partie, voir organiser une autre journée d'étude sur cet aspect. En effet, l'objectif est de faire de Nanterre un des centres de réflexion sur la notion de droit administratif global ; une nouvelle journée d'étude serait ainsi très opportune.

L'ensemble des membres du CRDP qui souhaitent intervenir sont donc invités à se rapprocher de Clémentine BORIES, pour finaliser rapidement le programme.

En tout état de cause, chacun est invité à assister au colloque qui se déroulera à priori en amphi C.

Points sur les différents projets du CRDP

* La **fixation du thème du prochain atelier** doctoral sera mise à l'ordre du jour de la réunion relative au dictionnaire de la régulation le mercredi 23 mars à 12H00.

* **Mise en œuvre d'une permanence à la bibliothèque du CRDP** par les docteurs/doctorants.

Cette initiative est importante puisque d'une part une présence quotidienne est nécessaire et d'autre part au-delà d'un lieu d'échange pour les doctorants cela permet d'instaurer des relations, notamment avec les M2 et contribue à la dynamique du centre.

Il convient donc que chaque doctorant puisse déterminer son jour de permanence pour débiter celle-ci très rapidement.

Ces permanences pourront s'articuler soit par demi-journée, soit sur une journée ce qui permettrait d'intercaler les permanences des différents doctorants sur deux semaines par exemple.

- Arnaud SEE s'est déjà proposé pour assurer la permanence du mardi matin et/ou jeudi après-midi.
- Albéric SAKON se propose d'assurer celle du mardi après-midi.

*** En ce qui concerne les abonnements du CRDP :**

A ce jour nous sommes abonnés en version papier à trois revues : *AJDA*, *RFDA* et *Marchés et contrats publics*.

Frédéric ROLIN a proposé que le CRDP soit abonné aux bases de données Dalloz permettant pour l'une de lire les revues directement sous format numérique et pour l'autre d'avoir accès à l'ensemble des ouvrages et manuels.

La version papier des trois revues considérées reste privilégiée, en revanche, nous solliciterons Dalloz pour un éventuel abonnement à ces bases de données.

Enfin, chacun est invité à faire des propositions d'achat d'ouvrages pour la bibliothèque (en privilégiant les ouvrages structurants qui s'inscrivent dans le temps).

*** Colloque "Droit(s) du travail & des fonctions publiques"**

La troisième journée du colloque qui devait avoir lieu le 6 décembre sera probablement déplacée, à la demande de l'ENACT d'Angers au printemps 2012.

*** Site du CRDP :** Plusieurs possibilités et fonctions sont envisageables et seront exposées lors de la prochaine réunion. En tout état de cause, doivent être inscrits sur le site actuel les événements suivants : Colloque sur le service public en Russie, colloque sur le Droit administratif global en partenariat avec le CEDIN et le colloque de Mathieu TOUZEIL DIVINA sur Droit du travail et fonction publique.

*** Le colloque sur les juridictions financières :** ce colloque se déroulera au mois de décembre prochain sur trois à quatre demi-journées (correspondant à autant de thématiques) localisées sur trois lieux différents : L'Université, le Sénat (Mathieu CONAN a fait une demande auprès du Sénateur PORTELLI) et la Cour des Comptes.

D'autre part, Robert HERTZOG au nom de la *Société Française de Finances Publiques* a accepté de participer au colloque pour faire le rapport de synthèse.

Collaborations éditoriales

➤ **Rubrique intercommunalité dans le Lamy Collectivités territoriales dirigée par Jacqueline DOMENACH :**

Cette rubrique fonctionne ; Richard DEAU va envoyer de nouveaux arrêts à commenter à Matthieu CONAN.

➤ **Chronique dans la revue *Droit Administratif* dirigée par Carole MONIOLLE :**

La Chronique 4 comprend pour le moment trois articles (trois transmis et un en cours de rédaction).

➤ **Chronique dans la revue *Concurrence* et dans la *Gazette du Palais* dirigé par Bertrand du MARAIS :**

* La chronique « *secteur public* » dans la revue *Concurrence* :

Le bouclage est prévu pour le 1er avril et le numéro sortira le 15 avril prochain.

Nicolas CHARBIT a fait savoir que la chronique ne devait pas traiter des aides d'états, et secteurs en réseaux. D'autre part, Bertrand du MARAIS a tenu à préciser que chaque contribution était bien identifiée par les seules initiales du contributeur dans le BAT, ce qui n'était pas le cas dans la version papier. Désormais, chaque auteur sera bien identifié sous chaque chronique. Par ailleurs M. CHARBIT a rappelé que pour les contributeurs, les manifestations qu'ils organisent sont gratuites.

Enfin, les contributeurs qui ont des factures en souffrance sont invités à le faire savoir à Bertrand du MARAIS par courriel.

Nicolas CHARBIT et Bertrand du MARAIS souhaiteraient que soit abordé dans un numéro ultérieur un dossier autour de QPC et DPE ce qui pourrait donner lieu à une après midi d'études.

Matthieu CONAN a fait remarquer à cette occasion que les conférences du jeudi soir pourraient être relancées. Cette formule pourrait ainsi donner lieu à plusieurs conférences abordant la QPC : un « cycle » pourrait être ainsi constitué dans le prolongement de la Conférence du 15 avril 2010 qui avait réuni Elisabeth ZOLLER et Guy CARCASSONNE.

Frédéric ROLIN a d'ores et déjà donné son accord pour intervenir sur le thème QPC et urbanisme.

* La chronique dans la *Gazette du Palais* :

Le bouclage est prévu pour début mai. Le contenu de cette chronique est largement arrêté puisque seront publiées les trois premières présentations de l'atelier doctoral ainsi que l'intervention de Michel BAZEX.

Enfin, des contributions sous forme de commentaires peuvent encore y être intégrées, la date de bouclage étant fixée au 15 avril. Arnaud SEE a confirmé à cette occasion la contribution de Dorian GUINARD pour deux commentaires d'arrêts de la CJUE.

Enfin, la prochaine présentation des travaux pour la réunion du 6 avril 2011 sera celle d'Albéric SAKON.

Nous vous rappelons que la prochaine réunion du CRDP aura lieu le mercredi 6 avril 2011 à 11 h 00 en salle des Actes F141.

* * *